



**TRAVAUX de raccordement eau potable**

Au 22 Rue du Pont Hogris  
Effectués par l'entreprise CEGA

**Le mardi 17 mars 2020**

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 27 février 2020 par l'entreprise CEGA en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de raccordement eau potable, le mardi 17 mars 2020, au 22 rue du Pont Hogris,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise est autorisée à réaliser des travaux de raccordement eau potable, au 22 rue du Pont Hogris.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise CEGA  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, le mardi 17 mars 2020.
- Article 3** Une déviation se fera dans les deux sens, par la route de la Folliotte, rue de la Faisanderie, route du Pont Hogris.
- Article 4** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise CEGA.
- Article 5** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 6** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 7** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise CEGA

Fait à Saint Pair sur mer  
Le 02 Mars 2020.

Le Maire,

Guy LECROISEY

